



## divorce et droit de visite

Par **sabrinaolive**, le **04/12/2011** à **22:28**

bonjour je suis divorcee 3 ans j'ai eu la garde des enfants et mon ex conjoint un droit de visite le dimanche matin de 9h à 12h (car pas de logement pour recevoir les enfants)  
aujourd'hui il demande un droit de visite plus important (1/2 weeeek end et 1/2 vacances)  
pour faire court .. on vis ds deux monde qui ne peuvent communiquer..  
il est extremiste religieux et a "l'esprits tres fermé"  
mes enfants sont encore tres influensable...  
que puis je faire afin de m'opposer à ca demande???  
comment puis je prouver qui fait peur à mes enfants avec ces histoires de "diable.... ect car il leur dis beaucoup de choses

Par **leila1303**, le **13/12/2011** à **16:28**

quel âges ont tes enfants?

Par **Louxor\_91**, le **14/12/2011** à **16:45**

[citation]aujourd'hui il demande un droit de visite plus important [/citation]  
il demande via le juge ou juste auprès de vous ? Si deuxième solution vous n'avez pas à accepter ! Par contre si c'est la première... je crains qu'il n'obtienne gain de cause. Il est quand même délicat pour un juge de refuser un DVH au père des enfants pour "simplement" un fanatisme religieux !

Par **Laure11**, le **14/12/2011** à **16:56**

[citation]*Il est quand même délicat pour un juge de refuser un DVH au père des enfants pour "simplement" un fanatisme religieux !*

[/citation]

ça, c'est vous qui le dites.... Je ne suis pas du tout de votre avis.

Par **Louxor\_91**, le **15/12/2011 à 15:33**

Laure11 vous avez raison; ce n'est qu'un avis et non une certitude de ma part ! Ce que je veux dire c'est que si le monsieur est un tantinet réfléchi il va mettre en sourdine son côté religieux extrême devant le juge...? Ou alors madame a un vrai dossier sur lui ! Je pars du principe qu'un juge est impartial et ne donnera pas forcément raison à la maman. On peut peut être même se dire qu'un père demandant à voir encore plus ses enfants donnera une bonne image de lui !?

Par **Laure11**, le **15/12/2011 à 17:03**

Le JAF a déjà certainement son opinion. Le fait qu'il n'accorde qu'au Père le dimanche matin de 9H à 12H parce que ce dernier n'a pas de logement ...  
Un JAF ne donne pas forcément raison à la maman. L'inverse est également vrai...

Par **sabrinaolive**, le **15/02/2012 à 10:33**

je passe devant le tribunal demain matin  
soulignant que son comportement traumatise et perturbe les enfants... (plaintes attestations...)  
j'ai demandé tout les mercredis et un dimanche sur deux, l'interdiction de sortir du territoire.

Par **Laure11**, le **15/02/2012 à 12:50**

Bon courage et tenez-nous au courant.

Quel âge ont vos enfants ? Vous auriez peut-être pu demander qu'ils soient représentés par leur propre avocat (gratuit pour les enfants).